



Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL
Ce 17 MAI 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Duparquet via facetime, ce lundi 17 mai 2021 à 16h00.

Présents : M. Denis Blais Conseiller no.1
Mme Claudette Macameau Conseillère no.3
Mme Marlène Doroftei Conseillère no.4
Mme Solange Gamache Conseillère no.6

Absent : M. Jacques Ricard Maire suppléant et conseiller no.5

Le quorum étant satisfait, Madame Solange Gamache, conseillère déclare l'ouverture de la séance à 16h00, tandis que Madame Chantal Poirier agit comme secrétaire. Le quorum est satisfait.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉS.400-2021 Sur proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



Ville de Duparquet

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
Mardi 17 MAI 2021 à 16h00 via Facetime

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Vente d'une parcelle de terrain
3. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS.401-2021 2.1 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Attendu que la Ville de Duparquet a reçu de la part du propriétaire de la Pourvoirie Des Îles une demande d'achat pour une parcelle du lot 5 254 196 pour un agrandissement à son bâtiment afin d'aménager une chambre froide dans le but de se conformer à la réglementation;

Attendu que la Ville de Duparquet s'assure d'une servitude pour conserver un droit de passage;

Attendu que la Ville de Duparquet s'assure qu'il n'y ait pas l'installation d'une barrière sur la parcelle vendue afin de faciliter l'entretien municipal;

Attendu que M. Jacques Ricard maire suppléant et Mme Chantal Poirier directrice générale soient autorisés à signer tous les documents pour cette transaction et que dans l'attente de signature des documents, une autorisation soit donnée à l'inspecteur pour l'émission d'un permis d'agrandissement pour ladite chambre froide;

En conséquence il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, appuyé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu que la ville accepte de vendre une partie du lot 5 254 196 à la Pourvoirie Des Îles, soit 2 382 pi² au coût de 1.15\$/pi², pour un total de 2 739,30\$, plus les taxes. Les frais de cadastre et d'arpentage seront au frais de l'acheteur.

RÉS.402-2021 3.LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondée par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 16H15.